

Grand Châtelleraut // Le permis de louer entre en vigueur à Châtelleraut

Le permis de louer vient d'entrer en vigueur à Châtelleraut. Ce dispositif vise, d'une part, à lutter contre l'habitat indigne, et d'autre part, à garder un état des lieux des biens en locations sur un marché en tension. Premiers concernés, les propriétaires bailleurs devront désormais déposer une demande d'autorisation avant toute mise en location d'un logement meublé ou vide à usage de résidence principale. Dans un premier temps, le permis de louer dispose d'une phase de test dans une zone délimitée dont la colonne vertébrale reste la rue Bourbon.

Vous êtes conviés à une conférence de presse, le lundi 09 septembre, à 15h15, à la mairie de Châtelleraut, en présence de Maryse Lavrard, vice-présidente en charge du patrimoine et de l'habitat.

CONTACT

Lydia de Abreu — Attachée de presse

05 49 20 20 08 · lydia.deabreu@grand-chatelleraut.fr